

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0110 Séance du Conseil : 12 MAI 2025
COMMISSION FINANCES ET PROSPECTIVES : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 mai 2025 à l'Espace Jean Latrobe – Salle Carignan - situé Rue du Château à Ortaffa (66560), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHÉ, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 5

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Par délibération n°DL2020-0174 du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission finances et perspectives. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune avaient été désignés.

Par délibérations n°DL2021-0167 du 19 juillet 2021, n°DL2024-0024 du 11 mars 2024 puis n°DL2024-0206 du 23 septembre 2024, des modifications ont été apportées sur cette liste.

Considérant que M. Jacques VILANOVE a été installé en tant que conseiller communautaire par délibération n°DL2025-0046 du 7 avril 2025 il est nécessaire de désigner un nouveau conseiller municipal pour la commune d'Argelès-sur-Mer au sein de cette commission.

- Sur proposition de la commune d'Argelès-sur-Mer, M. Jean-Marie PICOT pourrait être nommé en lieu et place de M. Jacques VILANOVE.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de M. Jean-Marie PICOT en qualité de conseiller municipal pour la commune d'Argelès-sur-Mer chargé de siéger au sein de la commission Finances et perspectives.

Arrête ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Finances et perspectives :

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Julie SANZ	Jean-Marie PICOT
BAGES	Marie CABRERA	Anaïs CAZORLA
BANYULS-SUR-MER	Jean-Michel SOLÉ	Didier BURGKAM
CERBERE	Christian GRAU	Boris IGONET
COLLIOURE	Guy LLOBET	Fabienne CASSAGNERES
ELNE	Nicolas GARCIA	Jacques FAJULA
LAROQUE DES ALBERES	Christian NAUTE	Robert SANCHEZ
MONTESQUIEU DES ALBERES	Hervé VIGNERY	Cyrille DE FOUCHER
ORTAFFA	Raymond PLA	Amélie DELMAS
PALAU DEL VIDRE	Bruno GALAN	Pierre ABULI

PORT VENDRES	Grégory MARTY	Yves BLIN
SAINT ANDRE	Gilbert CRITELLI	Zahia MARGUIN
SAINT GENIS DES FONTAINES	Didier CHOPLIN	André COSTARD
SOREDE	Yves PORTEIX	Béatrice DELAUNAY
VILLELONGUE DELS MONTS	Christian NIFOSI	Catherine BEAUVALET

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 14/05/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.